

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 17 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mai 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia JAUZELON, Maire.

Etaient présents : Nadia JAUZELON, Jean-Gilles RONDONNET, Laurent CABANES, Sébastien RAMBAUD, Joanna BAUDRE, Michaël BAUDRY, Marie-Hélène LARDJANE, Jean-Baptiste LARGEAU, Guillaume GUÉRIN, Bruno CARDINAUD, Cathy VISSE, Michel GRANDCHAMPS, Baptiste BOBIN, Patrick MORIN.

Date de la convocation au conseil municipal : 12 mai 2021

Excusée : Véronique DUCOULOMBIER qui avait donné pouvoir à Cathy VISSE.

Date de la convocation : 21 Janvier 2021

ORDRE DU JOUR :

1. *Devis démolition et désamiantage des bâtiments en état de ruine rue du Péré*
2. *Feu d'artifice, fête de la musique*
3. *Souvenir français*
4. *Vote des subventions aux associations*
5. *Proxi aventures*
6. *Cadeau de bienvenue aux locataires retenus pour les 14 logements*
7. *Fêtes des écoles*
8. *Levée d'un arrêté de péril*
9. *Signature compromis de vente d'une parcelle du lotissement*
10. *Questions diverses*

Démolition des immeubles en état de ruine 15 rue du Péré

Devant l'absence de travaux confortatifs préconisés par l'expertise du 6 décembre 2018, une nouvelle expertise a été demandée le 12 mars 2021 ; cette dernière a conduit l'expert à préconiser «la déconstruction de l'ensemble des ouvrages ».

Devant les montants exorbitants des estimations, Madame Le Maire a de nouveau contacté l'expert pour un nouvel avis. En accord avec ce dernier, elle propose :

1. La reconstruction du mur de garage du voisin, écroulé du fait de la situation de ruine de la maison mitoyenne ;
2. La démolition de ladite maison mitoyenne ;
3. La démolition du hangar attenant à la maison bordant le Bief du Four à Chaux;
4. La mise en sécurité de la maison le long de la conche avec condamnation des portes et fenêtres pour empêcher l'accès à l'intérieur.

La proposition est acceptée, les travaux sur le garage voisin vont être entrepris immédiatement et l'eurl Morin, entreprise retenue après appel d'offres, présentera un nouveau devis au vu de la nouvelle décision.

Fête de la musique

Elle aura lieu le samedi 19 juin à partir de 16 h30.

Feu d'artifice

Accompagné par l'orchestre Seven Team, le tir du feu d'artifice se déroulera sur le Port du Vanneau le samedi 31 juillet, date du traditionnel marché sur l'eau qui a été annulé en raison de la situation sanitaire.

Prêt du tivoli communal

Mélanie du restaurant « chez Mélano » a demandé que la commune lui prête son tivoli. La demande est acceptée avec signature d'une convention entre les deux parties engageant l'emprunteur à souscrire une assurance.

Souvenir Français

A la demande du Souvenir Français, il est décidé par 13 voix pour et 2 contre de baptiser l'allée menant au cimetière « Allée du Souvenir Français ».

Vote des subventions aux associations

La commission « vie sociale » a entamé une réflexion au sujet des subventions aux associations il y a déjà quelques mois. Elle a entrepris une refonte du mode d'attribution qui a abouti à un règlement accepté par le Conseil. La commission a proposé que cette année soit une année de transition, d'autant plus qu'avec la crise sanitaire, certaines associations n'ont pas ou peu eu de dépense. Certaines d'entre elles ont renoncé spontanément à une subvention cette année.

Le mode d'attribution a donc été remis à plat et sera réellement effectif en 2022. Il fera l'objet d'une communication auprès des associations.

Pour cette année, les montants des subventions proposées par la commission « Vie sociale/culture/fêtes/ personnes âgées... » ont été validés par 11 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, et inscrits au budget 2021 pour une somme totale de 3 630 €.

En cours d'année, il sera toujours possible que des associations fassent une demande spécifique de subvention qui sera étudiée en Conseil et pourra faire l'objet d'une délibération.

Demande de la sarl « Proxi aventures »

La société Proxi aventures dont l'activité est d'organiser des balades accompagnées en trottinettes électriques tout terrain en groupe de 4 à 8 personnes a demandé à emprunter le sentier traversant les jardins du marais du Port du Vanneau.

Considérant que ces sentiers sont uniquement destinés à desservir les jardins, la demande a été refusée à l'unanimité.

Locatifs « Allée des Ecoliers »

Les 14 logements ont été attribués et les locataires vont prochainement s'installer. Sur la proposition de Madame le Maire, la bienvenue leur sera souhaitée autour d'un verre.

Fête des écoles

En raison des mesures sanitaires, la fête avec les parents ne pourra pas avoir lieu ; l'association des parents d'élèves proposera un spectacle dans chaque classe avec remise des livres de prix par Madame Le Maire.

Arrêté de péril

L'arrêté de péril pris sur le bien situé 10 Grande Rue d'Irleau va être levé ; le bien devrait bientôt être vendu pour être rénové.

Impasse de Caillolet

Un compromis de vente est signé le 18 mai pour l'une des 3 parcelles restant disponibles à la vente.

Branchement assainissement collectif

Après avoir examiné les deux propositions de prix pour les raccordements des bâtiments communaux au tout à l'égout, M. Patrick Morin, intéressé à l'affaire ayant quitté la salle, le conseil municipal a décidé de confier les travaux à l'entreprise Michaud d'Arçais.

DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs va être à disposition de la population en mairie et sur le site de la Commune.

Association « Jardinot »

L'association « Jardinot comité d'Aunis » a sollicité la commune pour installer des ruches à des fins pédagogiques. Il est décidé de leur proposer le terrain derrière la mairie.

Pourquoi ne pas tondre

Des habitants se sont inquiétés de voir certaines parcelles communales oubliées par la tondeuse dans les bourgs. Une affiche explicative sur la tonte biologique va être implantée à chaque endroit concerné.

Il est précisé que la tonte reprendra après la floraison de printemps.

Demande de stationnement d'un restaurateur

Monsieur Vigner (vendeur de fruits de mer place d'Eglise les samedi et dimanche) a demandé l'autorisation de s'installer sur le Port du Vanneau pour la vente de moules-frites et de produits régionaux en juin, juillet et août, les vendredi, samedi et dimanche. Il souhaiterait installer une dizaine de tables et vingt chaises et pouvoir utiliser le petit bâtiment communal (coté saule pleureur) pour bénéficier de l'électricité.

Ce projet ne fait pas l'unanimité (esthétique de l'installation, nuisances pour les voisins...). Il est demandé de rencontrer M. Vigner pour envisager un autre emplacement.

Au sujet du Port du Vanneau, il est suggéré d'y installer une poubelle.

« Bassines non merci »

Une réunion d'information s'est déroulée en mairie en février 2021.

Animée par Jean-Jacques Guillet et Julien Leguet, porte-paroles du collectif citoyen « Bassines non merci », cette rencontre a permis d'expliquer au conseil municipal le principe

général des bassines et d'apporter un éclairage sur les avis de scientifiques au sujet de l'évaporation, les assecs hivernaux, la gestion de l'irrigation dans le marais poitevin, les problèmes de qualité et le développement bactérien dans les ouvrages existants etc....

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le vote de la motion contre ces ouvrages de stockage d'eau pour l'irrigation.

Les communes ayant voté la motion ont été énumérées : La Crèche, le SMC Haut Val de Sèvre, Sainte-Néomaye, Souvigné, Grand-Poitiers, Le Bourdet, Jaunay-Marigny, Les Chateliers, Melle, Sainte-Eanne, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Azay-le-Brûlé, François, La Rochénard, Saint-Maixent-l'Ecole, Saivres, Fors, Saint-Marc-la-Lande, Germond-Rouvre, Prailles-la-Couarde, Saint-Pardoux-Soutiers, Vouhé, Mairé-L'Évescault, la Mothe-St-Héray, St-Loup-Lamairé, Frontenay-Rohan-Rohan, Magné, Champdeniers.

Aucune décision n'est prise dans l'attente d'une présentation des points de vue favorable au projet. Rendez-vous va être pris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures.